

# Autour de Champmillon



Visorando



Randonnée n°241251

Une randonnée proposée par Communauté d'agglomération de Grand Cognac

Une randonnée qui vous transporte d'abord le long de la Charente, pour revenir au point de départ par les vignes. Très paisible et très agréable parcours.

<b>Durée :</b>	2h30	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	7.9km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	88m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	95m	<b>Commune :</b>	Champmillon (16290)
<b>Point haut :</b>	76m		
<b>Point bas :</b>	14m		



## Description

Se garer au niveau de l'école de Champmillon, en face du terrain de pétanque.

### Balisage Rouge

(D/A) Descendre la Rue de l'Ecole, traverser la petite route et passer derrière le petit muret avant de tourner à droite, toujours en descendant. Suivre le bas-côté jusqu'à atteindre l'église de Champmillon, garder la gauche. Suivre la D7 en descendant, faire un virage à droite puis un à gauche. Tourner à droite dans le passage en forte descente. Poursuivre en face et traverser le petit pont.

(1) Tourner à gauche en direction de l'Écluse de la Liège. passer à côté de la station de pompage. Atteindre la Charente et tourner à droite pour la suivre à main gauche.

(2) Passer à côté de l'écluse et poursuivre par ce qui devait être un chemin de halage. Le chemin se transforme progressivement en sentier plus ou moins humide. Passer par deux fois sur des troncs d'arbres qui permettent de franchir des petits ruisseaux affluents de la Charente, puis sur deux petits ponts en pierre.

(3) Après le deuxième petit pont atteindre une prairie avec un gros saule pleureur, longer encore quelques mètres la Charente avant de bifurquer sur la droite pour atteindre le saule à garder sur la droite. Emprunter la route (D84) sur la droite sur une petite centaine de mètres avant de la quitter pour un petit sentier qui grimpe le long d'une propriété sur la gauche. Arriver à Saint-Simeux, en dessous de l'église, tourner à gauche dans la Rue des Remparts, puis un peu plus loin à droite franchement dans la Rue de l'Église.

(4) Tourner à gauche à la première intersection. Juste avant le panneau de sortie du village, en face d'une exploitation agricole, tourner à droite dans un grand chemin. Passer à côté d'un réservoir d'eau. Emprunter un petit bout de route sur la gauche avant de la quitter pour un grand chemin à gauche.

(6) Traverser la D72, continuer encore 300m avant de tourner à angle droit sur la droite, juste avant une vigne, en direction d'un petit bosquet. Le chemin traverse le bosquet avant d'atteindre une petite intersection.

(6) Prendre la deuxième à gauche, Rue des Vignes, laisser une rue venant de droite. A l'angle d'une propriété, tourner à gauche, puis 100m plus loin à droite pour la contourner. Atteindre une petite intersection, prendre en face l'Impasse de la Combe, celle-ci se transforme petit à petit en chemin descendant dans le fond de la combe.

(7) Traverser la route et suivre en face le chemin qui va décrire une courbe pour remonter jusqu'au village. Traverser la route D7 et

## Points de passages

### D/A Parking sous l'école

N 45.640607° / E 0.00225° - alt. 73m - km 0

### 1 Tourner à gauche

N 45.634481° / O 0.002978° - alt. 24m - km 0.97

### 2 Ecluse de la Liège

N 45.631186° / O 0.004307° - alt. 19m - km 1.41

### 3 Prairie avec gros saule pleureur - Charente (fleuve)

N 45.627792° / O 0.022231° - alt. 17m - km 2.96

### 4 Saint-Simeux, tourner à gauche

N 45.628363° / O 0.026237° - alt. 53m - km 3.52

### 5 Traversée de la D72

N 45.636974° / O 0.026127° - alt. 64m - km 4.68

### 6 Rue des Vignes

N 45.638768° / O 0.022188° - alt. 65m - km 5.27

### 7 Traversée de route

N 45.639938° / O 0.004928° - alt. 24m - km 6.94

### D/A Parking sous l'école

N 45.640726° / E 0.002241° - alt. 66m - km 7.9

continuer en face la petite rue qui tourne, la quitter pour un chemin enherbé sur la gauche qui monte. Retrouver du bitume, tourner à gauche puis à droite. Descendre à droite dans la Rue de l'École et retrouver le parking (D/A).

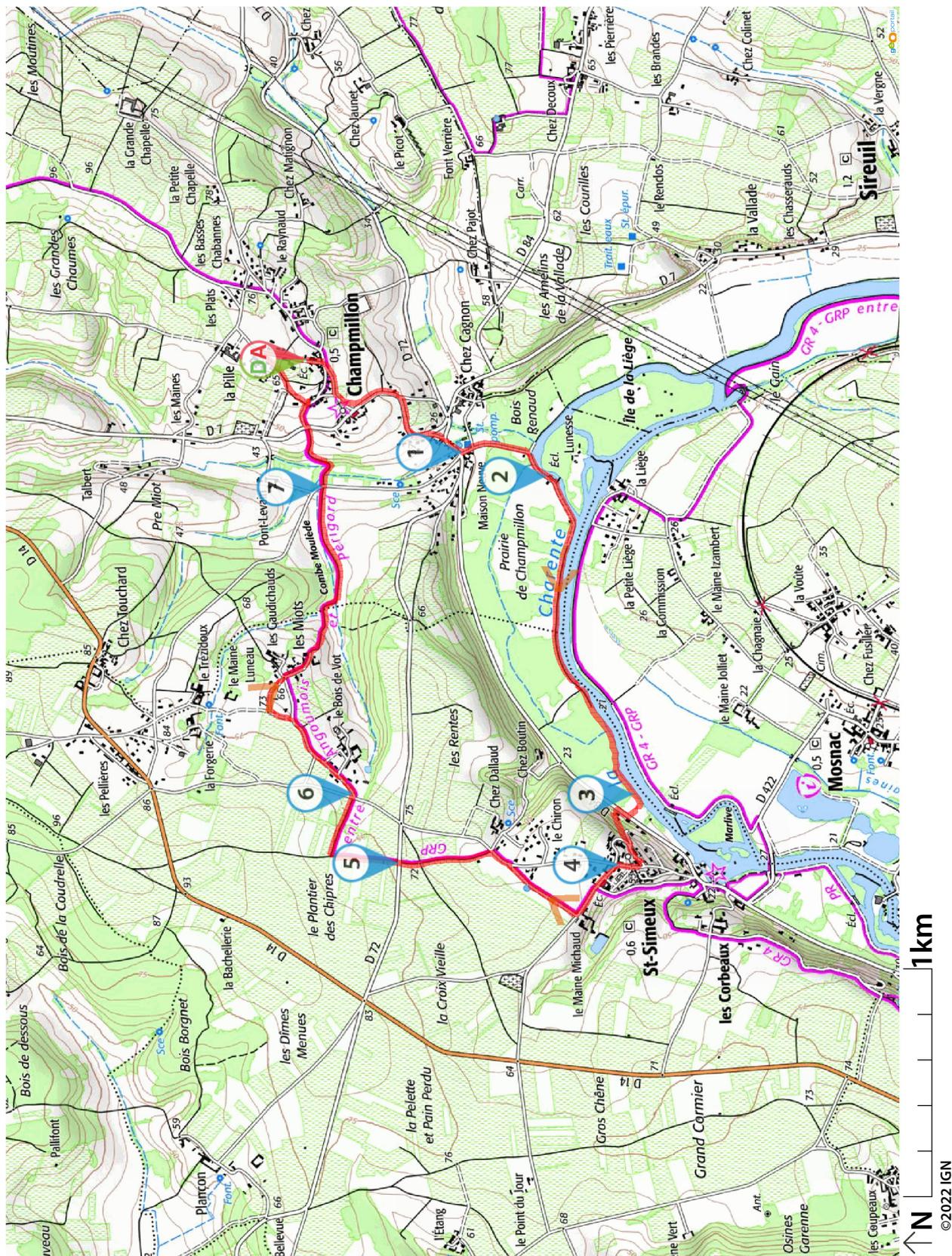
### Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-champmillon/>

**En savoir plus :** Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6 Rue Valdepenas CS 10 216 16111 COGNAC Cedex

Tel : 05 45 36 64 30 - Email : [rachel.perrault@grand-cognac.fr](mailto:rachel.perrault@grand-cognac.fr) - Site internet : <https://www.grand-cognac.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visor* randonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**